

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES niveau 1

OBJECTIFS

Acquérir les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Etre capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours

PUBLIC CONCERNE

Toute personne qui désire acquérir les capacités nécessaires pour exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

PRE-REQUIS

Aucun

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés, échanges et partages d'expérience
Démonstrations, apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés

DUREE

1 journée (7 heures)

CALENDRIER

A définir

INTERVENANT

Consultant-formateur expert en sécurité (titulaire du Certificat de Compétences « Formateur Prévention et Secours Civiques »)

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence
Un certificat de compétences est délivré, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session

EVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation à chaud en fin de formation

COÛT H.T.

110 € H.T./participant

Pourquoi se former au PSC1 ?

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter : voilà qui permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours.

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Vous pouvez apprendre les gestes de premiers secours à travers cette formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un collègue, un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger

PROGRAMME

Programme conforme au document de référence élaboré par l'Union Départementale des Premiers Secours

1. LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE
2. LA PROTECTION, L'ALERTE ET LA PROTECTION DES POPULATIONS
3. L'ALERTE
4. OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES PAR UN CORPS ETRANGER
5. LES HEMORRAGIES EXTERNES
6. LES PLAIES
7. LES BRÛLURES
8. LES TRAUMATISMES
9. LES MALAISES
10. LA PERTE DE CONNAISSANCE
11. L'ARRET CARDIAQUE

La formation se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur